



SYSTÈME DE QUALIFICATION - JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE - PARIS 2024

WORLD DANCESPORT FEDERATION (WDSF)

BREAKING

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
B-Boys	B-Girls

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le breaking :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	13	1	2	16
Femmes	13	1	2	16
Total	26	2	4	32

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) :

	Quota par CNO
Hommes	2
Femmes	2
Total	4

B.3. Mode d'attribution des places :

Les places de qualification sont attribuées à l'athlète de manière nominative.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de



participation établies par le CIO, ainsi que les règles de la WDSF, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Critères relatifs à l'âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2008 au plus tard.

C.3. Autres critères d'admission requis par la FI

Les athlètes doivent aussi remplir les conditions suivantes :

- Adhérer aux règles et règlements de la WDSF (Breaking) décrits [ici](#)
- Faire partie du système de licences de la WDSF concernant les athlètes et les compétitions
- Doit avoir un passeport du pays (CNO) qu'il représente.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Un CNO peut obtenir au maximum deux (2) places de qualification, une par sexe, par le biais des Championnats du monde ou les épreuves de qualification continentales. Dans ce cas, la deuxième place par CNO et par sexe peut être obtenue via la série d'épreuves de qualification olympique.

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Hommes/Femmes

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
1 homme 1 femme (Total : 2 athlètes)	Championnats du monde de la WDSF, Belgique, 23-24 septembre 2023 Le premier/La première athlète au classement des Championnats du monde se verra attribuer une (1) place de qualification, pour autant que le quota maximum par CNO et par sexe soit respecté. Si le CNO le mieux classé s'est déjà qualifié par le biais des épreuves de qualification continentales, la place sera attribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement des Championnats du monde.
5 hommes 5 femmes (Total : 10 athlètes)	Épreuves de qualification continentales Le premier/La première athlète au classement de chacune des épreuves de qualification continentales obtiendra une (1) place, pour autant que le quota maximum par CNO et par sexe soit respecté. <ul style="list-style-type: none">• Afrique – WDSF Championnats d'Afrique de Breaking 2023 : 12 – 13 Mai 2023, Rabat, MAR• Europe – Jeux européens : 21 juin – 2 juillet 2023, Cracovie, POL• Asie – Jeux asiatiques 2022 : 23 septembre – 8 octobre 2023, Hangzhou, CHN• Amérique – Jeux panaméricains : 20 octobre – 5 novembre 2023, Santiago, CHI



	<ul style="list-style-type: none">Océanie – WDSF Championnats d’Océanie de Breaking : 27 – 28 octobre 2023, Sydney, AUS <p>Si le premier/la première athlète au classement s'est déjà qualifié(e) par le biais des Championnats du monde de la WDSF, la place sera attribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement des mêmes championnats continentaux.</p> <p>Si le CNO le mieux classé s'est déjà qualifié par le biais des Championnats du monde de la WDSF, la place sera attribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement de la même épreuve de qualification continentale.</p> <p>Dans le cas où un continent n'a pas d'épreuve de qualification continentale, ou que ses Jeux continentaux n'ont pas d'épreuves de breaking avec remise de médailles pour les femmes et les hommes, l'athlète le/la mieux placé(e) au Championnat continental 2023 de breaking de la WDSF du continent en question se verra attribuer la place.</p>
7 hommes 7 femmes (Total : 14 athlètes)	Série d'épreuves de qualification olympique (OQS), mars-juin 2024, lieux à confirmer Sept (7) hommes et sept (7) femmes se qualifieront via la OQS. <ul style="list-style-type: none">16-19 mai 2024, Shanghai, CHN20-23 juin 2024, Budapest, HUN

D.2. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte se verra attribuer une (1) place de qualification par sexe, à condition que les athlètes remplissent les conditions d'admission décrites dans la section **C. Admission des athlètes** du présent document. Par ailleurs, les athlètes admissibles doivent avoir participé à la série d'épreuves de qualification olympique et terminer dans les 24 premiers du classement final.

Les places pays hôte sont applicables uniquement lorsque le pays hôte n'a pas qualifié un maximum de deux athlètes par sexe par le biais des épreuves/classements mentionnés dans la section **D. Principes de qualification** du présent document.

D.3. PLACES D'UNIVERSALITE

Deux (2) places d'universalité pour les hommes et deux (2) places d'universalité pour les femmes sont mises à la disposition des CNO admissibles aux Jeux Olympiques de Paris 2024, en respectant le quota maximum par sexe et par CNO.

Le 1^{er} octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera par écrit l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification.



Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIII^e Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution".

Ces athlètes doivent participer à la série d'épreuves de qualification olympique et doivent terminer dans les 24 premiers du classement final.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

La WDSF publiera les résultats dans les trois (3) jours suivant la fin de la compétition sur son [site web](#).

La WDSF confirmera par écrit (par email) aux CNO, dans les cinq (5) jours suivant la fin de l'épreuve, ou l'établissement du classement, les places de qualification qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer par écrit (par email) à la WDSF qu'ils souhaitent utiliser les places obtenues, comme détaillé dans la section **G. Période de qualification**.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HÔTE

Si le pays hôte n'a pas qualifié un maximum de deux athlètes par sexe par le biais des épreuves décrites dans la section **D. Principes de qualification** du présent document, la WDSF enverra une demande écrite au CNO comme indiqué dans la section **G. Période de qualification**.

La WDSF demandera au CNO s'il souhaite utiliser la ou les places pays hôte pour le ou les athlètes admissibles, comme détaillé dans la section **D.2. Places pays hôte**. Le CNO aura alors deux (2) semaines pour confirmer à la WDSF qu'il souhaite utiliser la ou les places obtenues.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place de qualification allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement de l'épreuve durant laquelle la place de qualification a été obtenue, pour autant que le quota maximum par CNO et par sexe soit respecté.

Toute place de qualification qui ne peut être attribuée par le biais de l'épreuve à laquelle elle a été obtenue sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement final de la série d'épreuves de qualification olympique, en respectant le quota maximum par sexe et par CNO.



F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place pays hôte inutilisée sera réattribuée à l'athlète admissible occupant le rang suivant au classement final de la série d'épreuves de qualification olympique, en respectant le quota maximum par sexe et par CNO.

F.3. PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Toute place d'universalité inutilisée sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement final de la série d'épreuves de qualification olympique, en respectant le quota maximum par sexe et par CNO.

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
22-24 septembre 2023	Championnats du monde de la WDSF, Belgique
12 – 13 Mai 2023	Épreuve de qualification pour l'Afrique, Rabat, MAR
21 juin – 2 juillet 2023	Épreuve de qualification pour l'Europe, Jeux européens, Cracovie, POL
23 septembre – 8 octobre 2023	Épreuve de qualification pour l'Asie, Jeux asiatiques 2022, Hangzhou, CHN
20 octobre – 5 novembre 2023	Épreuve de qualification pour l'Amérique, Jeux panaméricains, Santiago, CHI
27 – 28 octobre 2023	Épreuve de qualification pour l'Océanie, Championnat de breaking de Océanie, Sydney, AUS
16 - 19 mai 2024	Série d'épreuves de qualification olympique, Shanghai, CHN
20 - 23 juin 2024	Série d'épreuves de qualification olympique, Budapest, HUN
Dans les trois jours suivant l'épreuve	La WDSF publiera les résultats de l'épreuve sur son site web.
Dans les cinq jours suivant l'épreuve	La WDSF confirmera par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues.
Deux semaines après l'épreuve	Les CNO devront avoir confirmé à la WDSF l'utilisation des places de qualification attribuées.
Dans les cinq jours suivant l'étape précédente	Réattribution par la WDSF de toutes les places de qualification inutilisées
Date à confirmer	La commission tripartite confirmera par écrit l'attribution de places d'universalité aux CNO (le cas échéant).
XX juin 2024	Réattribution par la WDSF de toutes les places de qualification inutilisées
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024